

La FDGDON de la Mayenne a pour mission principale de mener des luttes collectives

Rongeurs Aquatiques Nuisibles (Ragondins et rats musqués)

Leur présence discrète colonise nos rivières et plans d'eau détruisant berges, récoltes, ouvrage hydrauliques et frayères. Ils véhiculent aussi des maladies comme, par exemple, la Douve et la Leptospirose.

Ces rongeurs font l'objet d'un arrêté préfectoral annuel, rendant la lutte obligatoire sur l'ensemble des communes Mayennaises. Il définit le piégeage collectif comme moyen de limitation de population à mettre en place en priorité. Ainsi, respectons le travail des bénévoles piégeurs qui œuvrent pour des intérêts collectifs, lors des luttes collectives



Taupes

Quand les populations de taupes sont importantes, une régulation est nécessaire afin de diminuer leurs impacts (dégâts sur le matériel agricole, altération de la qualité du lait, impacts paysagers...)

Aujourd'hui, seul reste en produit phytosanitaire contre les taupes, le PH3 (gaz) applicable en milieu agricole mais aussi dans les jardins, sur les terrains de foot, les terrains de golf...

De par son statut réglementé d'Organisme Nuisible (arrêté ministériel du 31/07/2000), des **luttes collectives** au printemps et à l'automne peuvent se mettre en place à l'aide d'un arrêté municipal et d'une organisation de la FDGDON de la Mayenne : inscription en mars et en septembre.



Dépôt de pastilles de PH3 dans les taupinières et les galeries empruntées par les taupes à l'aide d'une canne spécifique

CHENILLES URTICANTES : Consciente des menaces et risques véhiculés par les chenilles, la FDGDON 53 propose plusieurs techniques de lutte car il faut savoir que même si les chenilles sont parties en processions pour former leur chrysalide dans le sol, les poils urticants restent dans les nids.

En période hivernale de placer des écopièges (collerette que l'on fixe autour du tronc pour récupérer les processions de chenilles), de janvier à avril, d'effectuer l'échenillage des cocons, et de octobre à décembre, lors de luttes collectives, l'aspersion d'un bioinsecticide, les inscriptions se font dès septembre, en mairie.



OISEAUX : Seuls l'effarouchement et la régulation (piégeage/tir) sont autorisés. Diverses méthodes pour protéger les cultures existent : sonores, visuelles, fixes ou ponctuelles (canon à gaz, pistolet d'alarme, ballon, cerf-volant,...). La FDGDON de la Mayenne se tient à disposition pour plus d'informations.

Nos autres missions

Plantes envahissantes : et dommageables à la Santé, telles que l'**Ambroisie**, la **Berce du Caucase** et la **Stramoine** (*Datura*). La FDGDON de la Mayenne informe et forme à la reconnaissance et aux impacts de ces plantes et veille à limiter leur prolifération.

Frelon asiatique : La FDGDON 53 est impliquée dans la **surveillance des nouvelles espèces invasives** qui présentent des menaces potentielles tant pour la biodiversité que pour la santé publique. Classé danger sanitaire, le frelon asiatique présente une menace sérieuse pour les personnes sensibles en raison de sa capacité à attaquer en nombre : les nids, qui peuvent se trouver n'importe où, comptent une quantité importante d'individus. Pour 2014, la progression est alarmante : 200 nids enregistrés à la fin-novembre, soit une augmentation de 277 % par rapport à l'année précédente à la même époque. Lors de vos signalements, des conseils sur les moyens et procédures de destruction vous sont prodigués.

Soyez vigilant car en 2015, tout le territoire Mayennais fera la connaissance de cette espèce qui est malheureusement reconnue que danger sanitaire.

Missions déléguées : La chrysomèle des racines du maïs, le mildiou du tournesol et le cynips du chataignier nous sont confiées par prospections dans les parcelles du département.

L'agrométéorologie : Les données météo sont validées et sauvegardées, elles peuvent être utilisées avec des modèles agricoles et ainsi servir d'outil d'aide à la décision (irrigation, traitements...). Ces stations météo peuvent également répondre à des besoins individuels.

D'autres missions sont également effectuées, plus d'informations sur notre site www.fgdon53.fr et pour toutes questions : contactez le GDON de votre commune ou la FDGDON de la Mayenne.

Information réglementaire

Une nouvelle lutte collective contre le campagnol des champs s'organise et est encadrée par l'Arrêté Préfectoral du 14/05/2014. Le campagnol des champs est avant tout un herbivore, mais il consomme aussi des graines et des racines. Il mange et gaspille environ 2 fois son poids en matière verte par jour.



*17 Bd des Manouvriers 53810 CHANGE - 02 43 56 12 40
accueil@fgdon53.fr*